

Direction Administration Générale

Affaire suivie par Philippe TRAISNEL

PhT/VD - 540.2010


PhT
Objet :

Projet de centrale électrique
à Verberie

Compiègne, le 19.XI.2010

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre carte-lettre, que vous m'avez fait parvenir sous le timbre de l'association « Saint-Sauveur à pleins poumons » et par laquelle vous manifestez votre refus vis-à-vis du projet d'installation d'une centrale électrique au gaz naturel à Verberie.

L'implantation d'un tel équipement répond à un besoin en matière de fourniture d'énergie et s'inscrit également dans le cadre d'une démarche de renouvellement du parc national existant, dont certains équipements sont aujourd'hui obsolètes.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que s'est prononcé le Ministère de l'écologie et de l'énergie en incitant à la production d'électricité à partir du gaz naturel (arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité).

Le site de Verberie est pressenti en raison de la proximité d'une voie d'eau, d'une desserte en gaz de capacité suffisante, ainsi que d'une ligne à haute tension destinée à acheminer l'électricité produite.

S'agissant de l'impact environnemental qui est un des éléments les plus sensibles de ce dossier, il faut indiquer qu'une centrale de ce type constitue, au sens de la législation, une installation classée pour la protection de l'environnement, et, à ce titre, est soumise à un régime d'autorisation préalable, et fait l'objet de contrôles permanents de la part des pouvoirs publics.

Il convient d'ajouter que la société Direct Energie, en liaison avec la commune de Verberie et la communauté de communes de la Basse Automne (CCBA), a procédé, dès l'annonce du projet, à une large information et une concertation de grande ampleur auprès de la population.

C'est dans ce cadre que des propositions ont pu voir le jour dans ce souci de préservation de l'environnement, avec notamment la prise en compte du bio corridor de Verberie/Roberval en déplaçant le lieu d'implantation de la centrale de 300m par rapport au site initialement choisi.

De même, les Maires des communes membres de la CCBA ont demandé à Direct Energie de financer le réaménagement naturel de l'ancienne décharge de Néry/Saintines.

Par ailleurs, le Préfet de l'Oise a décidé qu'un comité d'experts et un groupe de travail associant collectivités, associations et acteurs socio-économiques seraient constitués afin d'examiner les propositions formulées par Direct Energie, cette démarche permettra de conclure à la confirmation du projet ou à la nécessité de trouver un autre site.

Ce dossier doit pouvoir prospérer dans le cadre de ce processus concerté, conformément aux prescriptions légales, et bien sûr dans le respect des décisions des tribunaux qui ont pu être saisis.

L'ensemble des mesures qui ont déjà été prises et celles qui interviendront d'ici la mise en œuvre du projet, sont destinées à éviter tout traumatisme susceptibles d'affecter notre environnement.

Il convient en effet de préserver l'équilibre de notre territoire, en organisant la coexistence entre un patrimoine naturel qui doit être défendu, et les nécessaires évolutions indispensables aux besoins économiques de notre société.

En soulignant que dans le contexte économique actuel et des difficultés qui n'épargnent pas notre bassin d'emploi, ce projet participe, à sa mesure, au soutien de nos concitoyens.

Bien entendu, sa réalisation est sujette à l'issue des contentieux en cours, dont il convient d'attendre le dénouement en faisant confiance à la justice.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne